

REGLEMENT SUPERMOTO 2019

20/11/2018

Généralités

Les présentes dispositions sont de stricte application. Elles annulent, remplacent ou corrigent certains articles des règlements précédentes. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif de la FIM et FIM Europe.

Pour les épreuves qui se déroulent en Belgique, le présent règlement, le code sportif FMB, le règlement technique Supermoto FMB et le code disciplinaire FMB sont d'application.

Pour les épreuves qui se déroulent en Hollande, le présent règlement, le code sportif KNMV et le règlement technique Supermoto KNMV sont d'application.

Les démonstrations et shows se déroulent sous l'entière responsabilité de l'organisateur. La FMB-BMB n'est concernée que pour les essais et les courses des classes officiels et toutes épreuves, prévues dans le règlement particulier de l'épreuve.

01 LICENCES

01.1 Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Classe	Age Minimal	Age Maximal
Originals	15 ans	Néant
Débutants	15 ans	29 ans à la date de demande
Seniors	30 ans	Néant
Nationaux	15 ans	Néant
Euro-Nationaux	16 ans	Néant
Prestiges	16 ans	Néant
Quads ou Side-cars	16 ans	Néant

01.2 La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter obligatoirement à la demande d'une licence annuelle où licence 1-événement, une autorisation de participation, signée par les parents légaux où leurs tuteurs, les signatures de ces personnes doivent être légalisées par l'autorité de la commune de leur résidence.

Aucune licence 1-événement sera fournie aux mineurs le jour de l'épreuve, sauf si le coureur est détenteur d'une licence annuelle dans une autre discipline, valable pour l'année en cours et délivré par la FMWB / VMBB.

01.3 Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Débutants ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (Cinq) années précédentes. sauf les coureurs qui, par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.

01.4 Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Senior ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (Cinq) années précédentes que dans la catégorie ' Débutants ' et Nationaux. Cette règle s'applique également aux coureurs qui, sur décision du groupe de travail, sont obligés de monter vers une catégorie supérieure et les coureurs, repris dans la liste ' Prestiges '

01.5 Le coordinateur, le groupe de travail et/ou le directeur de course ont le droit d'obliger un coureur de monter dans une autre classe. Cette promotion reste valable pour la saison en cours.

01.1 ACCES AUX EPREUVES SUPERMOTO

- 01.1.1** Toute licence nationale ou internationale de Supermoto, émise par la FMWB/VMBB ou une autre fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours, est acceptée pour la participation à une épreuve Supermoto.
- 01.1.2** Les Fédérations Affiliées (VMBB et FMWB) devront transmettre la liste de leurs licenciés annuelles, le lundi midi avant l'épreuve concernée au plus tard à l'organisateur et au responsable administratif.
- 01.1.3** Les coureurs ne figurant pas sur cette liste, ne pourront participer que sous la couverture d'une licence 1 –événement, délivrée sur place, à condition que le coureur soit inscrit dans les délais prévus par le présent règlement et moyennant paiement d'une somme fixée par la fédération affiliée du club organisateur (FMWB ou VMBB), assurance comprise. Tout coureur devra pouvoir prouver son affiliation à un club FMWB ou VMBB. Une licence 1 - événement peut être demandée pour participation dans toutes les classes, reprises dans ce règlement.
- 01.1.4** Les coureurs licenciés auprès des Fédérations étrangères doivent être en possession de l'autorisation de sortie délivrée par leur FMN (fédération nationale).
- 01.1.5 Les dispositions reprises dans les articles précédentes seront vérifiées par l'organisateur et le responsable administratif de la FMB.

01.2. INAPTITUDES

- 01.2.1. Lors d'une chute, tout coureur pour lequel une intervention médicale aura été nécessaire, devra se présenter chez le médecin de l'épreuve qui confirmera ou pas son inaptitude. Tout refus du coureur sera automatiquement assimilé à un cas d'inaptitude. Les décisions du responsable médical de l'épreuve sont définitives et sans appel.
- 01.2.2. Les coureurs déclarés inaptes suite à un accident, sont obligés de se rendre chez un médecin du sport reconnu par une des deux fédérations affiliées (FMWB ou VMBB) qui donnera éventuellement le feu vert pour la reprise de la compétition.

02. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Consultez le règlement technique Supermoto 2019 publié sur le site web de la FMB: www.fmb-bmb.be

Numéros de course:

<u>Classe</u>	<u>Numéro</u>	<u>Couleur</u>	<u>Licence 1 manifestation</u>
Originals , Débutants & Seniors	1 à 199	libre	De 500 à 999
Prestiges	1 à 299	libre	De 500 à 999
Nationaux & Euro-Nationaux	300 à 499	libre	De 500 à 999
Quads/ Sidecars	1 à 199	libre	De 500 à 999

Les numéros de course de la saison 2018 seront réservés aux demandeurs de licences 2019 jusqu'au 15/02/2019. A partir de 16/02/2019, ces numéros de courses seront disponibles.

02.1 PRESCRIPTIONS CONCERNANT EQUIPEMENT

Les coureurs portent de préférence une combinaison en cuir, en une ou deux pièces, en matériaux d'une épaisseur d'au moins 1,2 mm . Si une combinaison est en deux-pièces, la glissière doit être en une pièce autour de la combinaison, et doit être correctement protégé à l'extérieur et à l'intérieur de la combinaison. Les lieux suivants doivent être protégés par une double couche de cuir, ou au moins une mousse en plastique de minimum 8 mm : les épaules, les coudes, les deux côtés du corps à la hauteur des hanches, le dos et les genoux.

Il est obligatoire de porter une protection dorsale supplémentaire (' coquille), si cette protection n'est prévue dans la combinaison.

Il est autorisé de porter un gilet de protection (aussi appelé 'speedshirt ') en dessous d'une chemise lisse MX. Il s'agit d'une veste en une seule pièce, serré au corps avec une protection de la poitrine, de l'épaule, du coude et du dos, extra fixée d'une ceinture. Porter un pantalon en cuir reste nécessaire. Un gilet de protection – type MX - n'est pas autorisé.

Le vêtement est complété par des bottes et des gants de cuir .

Les matériaux des vêtements et le produit final sont testés de préférence par un Institut indépendant reconnu, dont l'accent se port sur la résistance à l'usure et la résistance au feu des parties qui sont en contact direct avec la peau.

Sous-vêtements

Les coureurs doivent porter des sous-vêtements si leur combinaison n'est pas doublée. Les sous-vêtements sont faits de préférence en Nomex mais ils peuvent également être tout simplement de soie ou de coton. Les sous-vêtements doivent couvrir complètement le corps. Des matériaux synthétiques nocifs ou qui risquent de fondre en cas d'une chute ne sont pas autorisés comme doublure ou sous-vêtements.

Bottes

Les bottes du coureur sont fabriquées de cuir ou une matière équivalente allant jusqu'aux genoux et être bien ajusté à leur combinaison.

Gants

Les coureurs doivent porter des gants de cuir, qui doivent être intacts et de préférence des gants type ' course sur route ' où ' Supermoto ' . **Des gants de motocross ne sont pas autorisés.**

Lunettes

Le port des lunettes (optiques), ainsi que l'utilisation d'une visière et la visière de protection est autorisé. Les visières font partie standard du casque. La visière et/ou des lunettes sévèrement rayée ou endommagée ne peuvent pas être utilisés. **L'utilisation de du système Tear-off est interdite**

Divers

Pour des raisons de sécurité, des cheveux longs seront portés de manière qu'ils ne dépassent pas le dessous du casque .

03. ENGAGEMENTS - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

03.1 Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course, peut à tout moment de l'épreuve modifier ou adapter le règlement particulier.

03,2 Epreuves en Belgique:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be), les inscriptions via le site FMB-BMB seront clôturées **le mercredi avant l'épreuve à 16 heures.**

Le droit d'engagement est à verser sur le compte de l'organisateur **au plus tard 8 jours avant l'épreuve.** Un payement tardive fera l'objet d'une taxe administrative de 10 euros.

Les coureurs, qui s'inscrivent au délai de la date limite, où qui s'inscrivent sur place, seront mis par l'économiste de l'épreuve, sur une liste de réserve et peuvent participer en fonction des places disponibles dans leur catégorie. Priorité sera donné aux coureurs, détenteurs d'une licence annuelle.

Les coureurs, détenteurs d'une licence 1-événement, pourront être mis par l'économiste de l'épreuve, en accord avec le directeur de course, dans une autre catégorie que pour laquelle ils étaient inscrits. aucune objection sera possible contre cette décision. Le coureur qui décide de ne pas participer, sera remboursé, le droit d'engagement sera diminué d'une taxe administrative de 20 euros.

Droit d'engagement Championnat de Belgique Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car:

Avec licence annuelle supermoto, comme prévu en 01.1.1

Epreuve sur 1 jour: € 80, épreuve sur 2 jours: € 90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: € 90, pour une épreuve sur 2 jours: € 100.

Avec licence 1-événement, comme prévu en 01.1.3

Epreuve sur 1 jour: € 100, épreuve sur 2 jours: € 110 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: € 110, épreuve sur 2 jours: € 120.

Droit d'engagement Championnat de Belgique Débutants, Origines, Seniors et Quads:

Avec licence annuelle supermoto, comme prévu en 01.1.1

Epreuve sur 1 jour: € 60, épreuve sur 2 jours: € 70 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: € 70, pour une épreuve sur 2 jours: € 80.

Avec licence 1-manifestation, comme prévu en 01.1.3

Epreuve sur 1 jour: € 80, épreuve sur 2 jours: € 90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: € 90, pour une épreuve sur 2 jours: € 100.

Dispositions supplémentaires:

En cas d'une épreuve sur 2 jours, l'inscription de(s) essai(s) libre(s) est comprise dans le droit d'engagement.

En cas que moins de 10 (dix) coureurs Quads se sont inscrits préalablement au plus tard 8 jours avant l'épreuve (c'est-à-dire inscription et paiement en ordre), l'organisateur a le droit d'annuler l'épreuve Quads. L'organisateur est tenu à contacter et avertir ces coureurs immédiatement de l'annulation et est obligé de rembourser le droit d'engagement.

03,3 Epreuves BeNeCup et CB, organisés sous auspices de la KNMV

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be), les inscriptions et paiement du droit d'engagement via le site FMB-BMB seront clôturées **le mercredi avant l'épreuve à 16 heures**

Pour les épreuves hors Championnat de Belgique de Supermoto, le droit d'engagement est de maximum 80 euros, à l'exception des épreuves internationales de prestige après accord du Bureau Exécutif de la FMB.

Pour ce type d'épreuve le barème des prix minimum repris en annexe est d'application.

Les droits d'engagement devront toujours être remboursés en cas d'annulation de l'épreuve. Les coureurs figurant sur la liste officielle des coureurs inaptes, remise par le secrétariat de la Commission Sportive au responsable administratif de la fédération, au Directeur de Course, ainsi qu'à l'organisateur, se verront rembourser ce droit d'engagement également, au plus tôt le jour de la course.

03,4 Au plus tard une semaine avant l'épreuve, l'organisateur fournira par e-mail la liste officielle des engagés au responsable administratif de la fédération, lequel est responsable pour l'attribution des numéros de course aux licenciés '1 -événement'. Ces numéros seront valable pour toute la saison.

L'organisateur et le responsable chronométrage tiendront compte des listes reçues du responsable administratif FMB pour attribuer les numéros de course aux licenciés '1 -événement'.

04. ENVIRONNEMENT

L'utilisation d'un tapis environnemental, tant dans les paddocks que dans le parc d'assistance, est obligatoire sur chaque type de sol. Suite au rapport établi par l'Officiel de l'environnement, toute infraction et/ou manquement à cette règle sera passible d'une sanction de la Direction de Course – voir annexe 2

05. REGLES DE L'EPREUVE

05.1 Tous les coureurs, lors de leur arrivée, devront obligatoirement se présenter au contrôle administratif afin d'y recevoir leur fiche d'inscription sur laquelle devra impérativement figurer les données personnelles, le type de licence, la classe, le numéro de course.

Ensuite muni de celle-ci, le coureur se présentera au contrôle technique afin de faire vérifier sa / ses machine(s) et son équipement (tenue & casque). Il remettra obligatoirement cette carte au commissaire(s) sportif(s) lors du 1^{er} essai de sa classe de la journée. N'étant pas en possession de cette carte d'inscription, le coureur concerné se verra refusé l'entrée au parc fermé et ne peut pas débiter son essai chrono.

05.2 Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique d'enregistrement des passages des coureurs basé sur l'utilisation de transpondeurs. Il est la responsabilité du coureur d'entrer en piste, tant lors des essais que pendant la course, avec une moto équipée d'un transpondeur en parfait ordre de fonctionnement. Un transpondeur peut être loué auprès du responsable chrono. Le prix de location est de €20 et la caution €50. La caution ne sera pas remboursée si le transpondeur n'est pas retourné au plus tard une heure après la fin de la dernière course.

- 05.3 Le nombre maximum de machines en piste sera de 15 en Side-cars, 25 en Quads, 40 en Supermoto toutes catégories ,ces nombres sont modifiables suivant les restrictions figurant au rapport d'homologation.
- La catégorie Side-cars est facultatif. L'organisateur est libre à organiser une épreuve de cette classe. Toutes les autres classes sont obligatoires, pour la catégorie Quads – voir art. 03.1.1.
- 05.4 Un coureur ne disposant pas d'une seconde moto, vérifiée par le contrôle technique et qui, suite à une casse ou une panne sérieuse, veut utiliser une autre moto, devra en faire la demande au Directeur de Course. Si la requête est acceptée, le coureur devra impérativement passer cette moto au contrôle technique à son nom et y apposer ses propres numéros.
- 05.5 Le Directeur de Course aura toujours la possibilité de regrouper des classes en fonction du nombre de coureurs inscrits. La composition d'un groupe sera faite tenant compte des priorités suivantes:
1. Licences annuelles
 2. Licences 1-manifestation après inscription préalable et paiement en ordre
 3. Licences 1-manifestation après inscription préalable et paiement pas en ordre
 4. Licences 1-manifestation qui se présentent sur place
- 05.6 Les coureurs en possession d'une licence annuelle 'Débutants' et 'Senior' participeront en une seule catégorie. Les participants 'Originals' participeront de préférence dans cette même catégorie.
- 05.7 Les coureurs, participant avec une licence 1-manifestation 'Originals' et 'Seniors' participeront de préférence en catégorie 'Débutants', mais s'il y a plus de 40 participants dans cette catégorie, ils seront repris dans une autre catégorie, à l'exception de la catégorie 'Prestiges'. Ces coureurs 'Originals' seront repris dans le classement du jour de la catégorie, mais n'auront pas le droit de participer à la Superfinale. Toutefois, ils sont autorisés à participer à l'épreuve 'Consolation', pour autant que cette épreuve soit prévue dans le programme officiel de l'épreuve.
- 05.8 Tout coureur n'ayant pas obtenu de temps chronométré aux essais, ne pourra prendre part à l'épreuve. Toutefois la Direction de Course pourra autoriser un coureur dans un tel cas à prendre le départ dans sa classe pour autant qu'il ait effectué au moins 1 tour de reconnaissance. Il sera placé en ligne de pénalité.

06. MECANISME DE L'EPREUVE

- 06.1 Les essais chronométrés se dérouleront pour chaque classe sur 20 minutes, en cas d'arrêt de la séance par un drapeau rouge, la séance sera reprise pour le restant du temps, mais en respectant un maximum de 20 minutes.
- 06.2 Un minimum de 10 coureurs est exigé afin d'organiser un essai chronométrés où une épreuve. Sinon, ces coureurs seront ajoutés dans une classe appropriée, en respectant un maximum de 40 coureurs. En cas de plus de 40 coureurs présents pour une session de chrono, les coureurs seront repartis en 2 groupes égales, groupe 1 et . La répartition sera établie, de préférence suite ordre d'inscription, par le responsable administratif de la fédération, en accord avec l'organisateur et le Directeur de course.

Le classement scratch sera établie comme suit:

1. Si les conditions (le temps, l'état du circuit) sont identiques pour les 2 groupes, un classement scratch sera établi d'après les résultats des 2 sessions.
2. Si les conditions sont trop différentes entre les 2 groupes, un système alternant pour la composition des groupes sera d'application, à savoir: le coureur avec le meilleur temps du groupe 1, ensuite le coureur avec le meilleur temps du groupe 2, ensuite le coureur avec le 2^{ème} temps du groupe 1, ensuite le coureur avec le 2^{ème} temps du groupe 2, et ainsi de suite jusqu'un maximum de 40 coureurs.

L'évaluation des circonstances (le temps, l'état du circuit) est une responsabilité du Directeur de Course et est basé sur une perception visuelle, aucune objection sera possible

Néanmoins, en cas que plus que 40 coureurs sont qualifiés après les essais chronométrés, les coureurs à partir de la 41^{ème} place pourront participer à une épreuve B. Si moins que 10 coureurs qualifiés, ces coureurs peuvent participer aux épreuves d'une catégorie inférieure d'après les places disponibles, ils n'ont pas droit à des points pour le championnat.

- 06.3 La durée d'une manche régulière sera de 18 minutes + 1T pour toutes les classes Supermoto. Néanmoins pour la catégorie **Débutants, Seniors et Originals**, la durée d'une manche régulière sera de **14 minutes + 1T si 3 trois manches sont prévues au programme de l'épreuve.**

La durée de la Superfinale sera de 20 minutes + 1T.

- 06.4 Pour les classes Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux, la grille de départ de la 1^{ère} manche sera établie sur base des temps réalisés lors des essais chronos, pour la 2^{ème} manche les 8 premiers coureurs des essais chronos seront inversés suivant le système: 8^{ème} temps: pole, 7^{ème} temps: 2^{ème} place, 6^{ème} temps: 3^{ème} place etc., jusqu'au coureur le plus vite aux essais chronos à la 8^{ème} place.

- 06.5 Pour les classes Originals, Débutants, Seniors et Quads, les grilles de départ des chaque manche seront établies suivant les résultats scratch des essais chronométrés.

- 06.6 La grille de départ de la Superfinale, avec attribution des points pour le Championnat, sera composée de 40 coureurs – 16 Prestiges, 12 Euro-Nationaux et 12 Nationaux BeNeCup sur base du classement général sur 2 manches dans leur classe. En cas d'égalité des points, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant. Un coureur doit être classé au minimum dans un des manches de sa catégorie pour obtenir le droit de participer à la Superfinale.

La grille de départ sera établie de la manière suivante:

Pole: 1: 1^{er} Nationaux BeNeCup 2: 1^{er} Euro-Nationaux 3: 1^{er} Prestige 4: 2^{ème} Nationaux BeNeCup
Ligne 2 : 2^{ème} Euro-Nationaux - 2^{ème} Prestige - 3^{ème} Nationaux BeNeCup - 2^{ème} Euro-Nationaux etc
(voir grille de départ en annexe).

En cas ou, par classe, il n'y a pas suffisamment de coureurs pour participer à la Superfinale, la grille sera complétée avec des coureurs qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale de la manière suivante:

1. Moins de 16 Prestiges directement qualifiés, les places libres seront complétés par des coureurs Euro-Nationaux qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale, jusqu'à un maximum de 28 coureurs Prestige et Euro-Nationaux, néanmoins un maximum de 12 places Nationaux est obligatoire.
2. Si la grille départ n'est pas encore complète, les places libres seront attribués aux coureurs Nationaux qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale.
3. **Le coureur, directement qualifié pour la Superfinale et qui ne se présente pas au parc fermé, ne peut être remplacé par un autre coureur qu'après accord du directeur de course, de préférence les 3 (trois) coureurs Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux, qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale, suivant l'article 06.6.**
4. **Ces coureurs prendront le départ de la ligne de pénalité, ne seront pas repris au classement de l'épreuve et ne marqueront pas des points pour le championnat de Belgique ou la BeNeCup.**

07. PROCEDURE DE DEPART

07.1 Procédure de départ:

Une zone d'attente (parc fermé) sera mise en place. Cette zone sera assez grande pour placer 40 coureurs. Une pré-grille sera tracée dans son enceinte, si pas possible, une numérotation sera fixée sur la clôture.

Le coureur se présentera en zone d'attente casque à la main, tant pour les essais que pour les courses. Les coureurs ne peuvent rentrer qu'une seule moto en pré-grille.

07.2 La présence de l'ensemble ' coureur /machine ' au parc fermé est obligatoire 10 (dix) minutes avant l'heure prévue de l'épreuve. En cas de retard, le coureur prendra le départ à sa position prévue sur la grille, mais sera pénalisé de 3 (trois) places dans le classement de l'épreuve.

07.3 Au parc fermé, il est interdit de ravitailler en essence, mais l'utilisation des couvertures chauffantes et des réglages peuvent encore être effectués aux motos et cela jusqu'au lancement du tour de chauffe. Cette règle est aussi valable en cas où la zone de départ fait fonction de 'parc fermé' où en cas que l'organisateur prévoit une présentation officielle des participants.

Maximum 2 personnes par coureur peuvent être présentes dans la zone de départ, le non-respect de cette règle sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche.

07.4 La participation au tour de chauffe est obligatoire. Le coureur qui participe pas à ce tour de chauffe, ne peut quitter le parc fermé que sur autorisation de l'officiel de service au parc fermé. Il est autorisé de rejoindre sa place sur la grille de départ. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche. Le non-respect des consignes de l'officiel de service au parc fermé sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 5 places dans le classement de la manche .

07.5 Le coureur qui se trouve encore au parc fermé après la procédure de départ ne peut quitter le parc fermé que sur autorisation de l'officiel de service au parc fermé. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 5 places dans le classement de la manche. Le coureur est obligé de franchir la ligne de départ, sinon il sera disqualifié du classement de la manche.

07.6 Plus aucune aide extérieure ne pourra avoir lieu après le lancement du tour de chauffe sur l'ensemble du tracé, à l'exception d'un changement des lunettes effectué avant la ligne de sanction de la grille de départ. Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche. Cette règle est aussi d'application en cas d'aide extérieure d'un autre coureur sur la grille de départ, dans ce cas les deux coureurs seront sanctionnés.

07.7 Pendant la procédure finale de départ, en cas de problème mécanique, le coureur devra quitter l'aire de départ et se rendre à l'endroit indiqué par un officiel. Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 5 places dans le classement de la manche.

07.8 Deux personnes maximum par coureur (mécanicien et panneuteur) sont autorisées à être présentes dans la zone de réparation/signaleurs, sous réserve de sanction infligée par la Direction de Course. Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la Direction de Course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche, l'organisateur est responsable pour le contrôle de ce règle.

07.9 Les départs sont donnés moteur en marche. Le départ sera donné par l'extinction du feu rouge. En cas d'impossibilité de donner le départ par feux, il est donné en baissant le drapeau national. En cas de circonstances imprévues, le Directeur de Course peut interrompre la procédure de départ. Il montre aux coureurs le panneau 'Start delayed' ou un drapeau jaune agité.

- 07.10 En cas de départ anticipé, le coureur coupable se verra pénalisé de 3 places dans le classement de la manche. Cette sanction sera communiquée au coureur par un panneau «Penalty» présenté pendant au moins 2 passages.

Un départ anticipé sera défini: le mouvement vers l'avant de la moto alors que les feux rouges sont allumés. La décision de la Direction de Course de considérer un départ comme 'départ anticipé' et de sanctionner un ou plusieurs coureurs, est basé sur une perception visuelle, aucune objection sera possible.

Dans le cas où la Direction de Course constate que le faux départ est provoqué par un ou plusieurs coureurs non-identifiés, le Directeur de Course peut décider d'arrêter la course au moyen du drapeau rouge. Le départ de la nouvelle épreuve sera donné dans les plus brefs délais sur base de la grille initiale.

Si le Directeur de course et/ou un de ses adjoints constate qu'un faux départ est provoqué par un ou plusieurs coureurs, il infligera les coureur(s) concerné(s) d'une pénalité de 3 (trois) places dans le classement de la nouvelle manche. La décision de considérer un départ comme un 'faux départ' et de sanctionner un ou plusieurs coureurs, est basée sur une perception visuelle par le directeur de course ou ses adjoints. Aucune réclamation ne sera possible.

- 07.11 Tout coureur peut rentrer dans la zone mécanique/panneautage. Par contre, si le coureur quitte le circuit pendant la course et rentre dans le parc fermé ou au parc coureurs, il sera automatiquement disqualifié et considéré comme ayant abandonné cette course.

- 07.12 Il est interdit de quitter délibérément le tracé normal du circuit. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et de la course en question. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires pourraient suivre. Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire de piste dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour non-respect de cette règle est 'l'exclusion de cette course'.

- 07.13 Le Directeur de Course peut, en cas de changement des conditions météorologiques, décider que l'épreuve sera définie comme 'Dry Race' ou 'Wet Race'.

Un panneau 'Wet Race' sera montré au parc fermé et sur la ligne de départ avant le départ de l'épreuve. Ce panneau indique le statut de l'épreuve. Ainsi, le coureur est le seul responsable du choix de pneus. Dans ce cas, l'épreuve ne sera pas arrêtée suite aux changements des conditions météorologiques

Si aucun panneau est montré, le statut de l'épreuve est automatiquement 'Dry Race'. Cependant, en cas de fortes changements des conditions météorologiques pendant l'épreuve, le Directeur de Course peut, pour des raisons de sécurité et qui nécessitent le montage d'autres pneus, décider d'arrêter la course au moyen du drapeau rouge. La disposition du paragraphe 08.1 reste d'application.

En cas d'un nouveau départ, le Directeur de Course donne aux coureurs la possibilité de changer les pneus, hors du circuit. Les coureurs disposent de 15 minutes avant le nouveau départ. Cette règle est seulement valable de 'sol sec à sol mouillé'.

08. CLASSEMENTS - PODIUM – PRIX

08.1 En cas d'arrêt d'une course à la présentation du drapeau rouge, les principes ci-après seront d'application:

Moins de 25% des minutes prévues: nouveau départ pour une course complète sur base de la grille de départ originelle. Les coureurs devront retourner à la zone de départ.

Plus de 25%, mais moins de 50 % des minutes prévues : nouveau départ pour la durée restante de l'épreuve, mais avec un minimum de 10 minutes sur base de la grille de départ originelle. Les coureurs devront retourner à la zone de départ.

Une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. En cas d'arrêt de cette course à la présentation du drapeau rouge, les principes ci-après seront d'application: clôture du classement au tour précédent de la présentation du drapeau rouge avec **l'attribution de la moitié des points dans le classement du jour et championnats.** Néanmoins, le(s) coureur(s) qui ne participe(nt) plus activement à l'épreuve et le(s) coureur(s) qui passe(nt) pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes après la présentation du drapeau rouge, sera(seront) pas repris dans le classement de la manche.

Plus de 50% des minutes prévues: clôture du classement au tour précédant la présentation du drapeau rouge avec l'attribution des points prévus ci-après. Néanmoins, le(s) coureur(s) qui ne participe(nt) plus activement à l'épreuve et le(s) coureur(s) qui passe(nt) pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes après la présentation du drapeau rouge, sera(seront) pas repris dans le classement de la manche.

Exception: Si la course est interrompue dans le dernier tour, après présentation du drapeau à damiers, la procédure suivante sera suivie:

1. Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l' interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de la course.
2. Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de la course.
3. Le classement de la course sera établi en combinant les deux classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps
4. Néanmoins, le(s) coureur(s) qui ne participe(nt) plus activement à l'épreuve et le(s) coureur(s) qui passe(nt) pas la ligne d'arrivée **dans les 3 minutes** après la présentation du drapeau rouge , (sera)(seront) pas repris dans le classement de la manche.

08.2 L'arrivée est prise en considération au moment du passage du drapeau à damiers placé sur la ligne tracée à même le sol. Pour être classé, l'ensemble coureur/machine devra passer le drapeau à damiers, et il devra avoir accompli au moins 3/4 des tours du premier coureur classé et passer la ligne d'arrivée dans les 3 minutes après le vainqueur. Cependant, le Directeur de Course peut, pour les circonstances imprévues (circuit très boueux ou des conditions météorologiques) changer ces prescriptions par un addendum au règlement particulier de l'épreuve.

08.3 Pour l'établissement du classement général de l'épreuve pour toutes les classes, il sera tenu compte du barème des points suivants par manche: 25–22–20–18–16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 20 premiers.
Remarque : l'attribution de la moitié des points en cas que le point 8.1 est d'application.

Pour figurer au classement général, le coureur ne devra pas avoir été nécessairement classé dans chacune des manches . En cas d'ex-æquo, le classement de la dernière manche sera prépondérant.

08.4 Un classement 'scratch' et un classement général par classe sera établi pour chaque épreuve, dans laquelle plusieurs classes participent

- 08.5 Il ne sera pas tenu compte des résultats de la 'Superfinale' dans les classes Prestige, Euro-Nationaux et BeNeCUP-Nationaux pour le classement général de l'épreuve, seulement un classement 'scratch' Superfinale sera établi.
- 08.6 Un podium devra être prévu par les organisateurs pour les 3 premiers coureurs du classement général Prestiges, Euro-Nationaux, BeNeCup-Nationaux, Débutants, Seniors, Origines et Quads, au plus tard 30 minutes après la dernière épreuve de la journée.
- Un podium pour la 'Superfinale' et les Nationaux B et Quads B est facultatif.**
- 08.7 Pour les coureurs de la classe Prestiges, Euro-Nationaux et BeNeCup Nationaux, le barème des prix prévu est facultatif excepté pour les épreuves hors Championnat de Belgique (voir 03.2.1). Si ces prix sont accordés par l'organisateur, les coureurs devront être détenteur d'une licence annuelle Supermoto telle que définie à l'article 1.1. pour y avoir droit. Les licenciés 1 manifestation ne reçoivent aucun prix.

Barèmes Supermoto 2019

Manche

Prestiges		Euro-Nationaux		Nationaux BeNeCup	
1	80	1	40	1	40
2	60	2	30	2	30
3	40	3	20	3	20
Totale	180	Totale	90	Totale	90
X2		X2		X2	
360		180		180	

Superfinale

Prestiges		Euro-Nationaux		Nationaux BeNeCup	
1	120	1	60	1	60
2	80	2	50	2	50
3	60	3	40	3	40
4	40	4	30	4	30
5	20	5	20	5	20
Totale	320	Totale	200	Totale	200

Les barèmes seront remis en espèces au responsable administratif FMB avant 16H. Le paiement débutera au plus tôt 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière épreuve de la journée. La durée des paiements sera au maximum d'une heure. Les primes non réclamées sur place avant la fin de la remise des prix seront restituées à l'organisateur.

En cas d'une réclamation officielle contre le résultat d'une épreuve, le responsable administratif FMB ne payera pas le barème de la manche concernée. Ces prix seront payés après le jugement à fond sur le contenu de la réclamation.

09. CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

- 09.1 Il est décerné un titre de Champion de Belgique dans toutes les classes, le titre de Champion de Belgique est réservé aux coureurs licenciés à l'année.

Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Belgique, indépendamment du nombre de courses terminées

Le titre de 'champion de Belgique' n'est attribué que pour autant qu'un minimum de 5 coureurs et de 3 épreuves figurent au classement final du championnat. Dans le cas contraire, il sera attribué un titre de 'meilleur coureur'.

Sauf indication contraire, toutes les épreuves inscrites au calendrier entrent en ligne de compte pour l'attribution du titre, Une épreuve du Championnat de Belgique devra être inscrite au calendrier pour le 01/7 au plus tard.

- 09,2 Le championnat de Belgique dans les classes Prestige, Euro-Nationaux est un championnat ' Open '

Le championnat de Belgique dans les classes Nationaux, Débutants, Seniors ,Origines et Quads est réservé aux détenteurs d'une licence annuelle FMWB/ VMBB.

- 09.3 Points du Championnat pour les classes Débutants, **Seniors** , Originals et Quads:

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés. **Remarque : l'attribution de la moitié des points en cas que le point 8.1 est d'application**

- 09,4 Points du Championnat pour les classes Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux:

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés

Superfinale: 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 10 premiers coureurs officiellement classés.

Remarque : l'attribution de la moitié des points en cas que le point 8.1 est d'application

Pour les Nationaux, les points seront attribués en priorité aux coureurs BeNeCup-Nationaux, ensuite aux coureurs des épreuves Nationaux B .

- 09.5 Pour toutes les classes, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du Championnat de Belgique déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du Championnat de Belgique déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite.

10. Epreuves BeNeCup (collaboration FMB – KNMV)

- 10.1 Toute licence nationale ou internationale Supermoto, émise par la FMWB / VMBB, KNMV ou . une autre fédération, reconnu par la FIM ou FIM-Europe, est accepté pour la participation à une épreuve BeNeCup.

Les coureurs licenciés auprès des fédérations étrangères, reconnu par la FIM, doivent être en possession d'une ' autorisation de sortie ', délivrée par leur fédération nationale.

Seuls les coureurs mentionnés ci-dessus, peuvent obtenir des points pour le Championnat BeNeCup dans les catégories Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux suivant leur classement.

Toutefois, un coureur non en possession d'une licence annuelle valable, pourra participer avec une licence 1-manifestation aux épreuves en Belgique et avec un 'dagpas' aux épreuves aux Pays-Bas suivant les règlements en vigueur de la fédération organisatrice. Ces coureurs ne seront pas repris au classement BeNeCup.

- 10.2 Le classement de la BeNeCup sera établi d'après les résultats, obtenus dans toutes les épreuves en Belgique et La Hollande. Ces épreuves seront annuellement désignés par les 2 fédérations. Sauf indication contraire, toutes les épreuves inscrites au calendrier entrent en ligne de compte pour l'attribution du titre, Une épreuve du BeNeCup devra être inscrite au calendrier pour le 01/7 au plus tard.
- 10.3 Un classement 'scratch' sera établi par manche, ainsi qu'un classement par classe. Cette règle est aussi d'application pour le classement général de l'épreuve.
- 10,4 Il est décerné un titre de 'Champion BeNeCup' dans les classes Prestiges et Euro-Nationaux, établi comme suite à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la Superfinale. Les points des coureurs, participants avec une licence 1-manifestation / dagpas, seront supprimés sans être attribués au coureur suivant dans le classement.

Il est décerné un titre de 'Champion BeNeCup' dans la classe Nationaux, établi comme suite à chaque manche: 50-43-39-36-34-32-30-29-28-27 jusque 1 point pour les 36 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la Superfinale. Les points des coureurs, participant avec une licence 1- manifestation / dagpas, seront supprimés sans être attribués au coureur suivant dans le classement. **Remarque : l'attribution de la moitié des points en cas que le point 8.1 est d'application**

- 10.5 Le titre sera décerné au coureur ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique se déroulant en Belgique et en Hollande, indépendamment du nombre de courses terminées.
Pour toutes classes, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du BeNeCup déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du BeNeCup déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite.
- 10.6 Le classement général de la BeneCup ne peut impliquer une promotion où rétrogradation obligatoire de classe.

11. PROMOTIONS – RETROGRADATIONS

Les trois premiers coureurs du classement Championnat de Belgique de la classe Euro-Nationaux, Nationaux et Débutants seront promus obligatoirement dans la classe supérieure pour la saison suivante, pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1^{er} classé.

Pour la catégorie Seniors il n'y a pas de promotion obligatoire vers une autre catégorie, sauf avis contraire du Groupe de Travail.

Pour la catégorie Originals il n'y a pas de promotion obligatoire dans une autre classe.

La période de maintien de promotion obligatoire est de 3 ans sauf avis contraire du Groupe de Travail supermoto.

Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve 2019.

En cours d'année, les demandes de promotion vers une autre classe pourront être examinées par le Groupe de Travail supermoto qui jugera sans appel de la pertinence de cette promotion.

Le coordinateur peut faire monter et/ou descendre un coureur vers une autre classe en cours du saison en fonction des capacités et/ou résultats du coureur. La décision doit toutefois être approuvée par les membres votant du groupe de travail.

12. RESPONSABILITE COUREUR

Chaque coureur, participant à une épreuve et qui délibérément causerait un dommage physique ou moral à un délégué en service et/ou à des membres de l'organisation, peut se voir infliger une sanction conformément au code disciplinaire FMB.

Le titulaire d'une licence est responsable des agissements de son entourage; s'entend comme entourage: les mécaniciens, signaleurs, supporters et toute personne accompagnante, dans le cadre de sa participation à une manifestation.

13. JURY

Lors d'épreuves Nationales et/ou Internationales, un Jury peut être formé; il se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire. La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destinée aux incidents qui prennent place pendant la manifestation.

Le Jury est convoqué par le Directeur de Course

Composition : Président : Directeur de Course Secrétaire : Secrétaire de l'organisation
Membres : 1^{er} délégué et 2^{ème} délégué Commission Sportive
le Commissaire d'organisation
Commission Sportive

Le jury peut faire appel à un membre de la Commission Technique si son expertise technique le nécessite afin de pouvoir prendre une décision. Cette personne n'a pas droit de vote.

En cas d'impossibilité d'un membre du jury, celui-ci pourra être remplacé par un membre effectif du GTSM ou du bureau de la CSN (art 4.2 CDN).

Le Président du Jury (Directeur de Course) ne peut prendre part aux votes éventuels. Le secrétaire n'a jamais droit de vote. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au Directeur de Course, après approbation des membres. Le Directeur de course transmettra ce procès-verbal à la CSN avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations et si nécessaire, donner un rapport circonstancié des incidents.

14. RECLAMATIONS - VERIFICATIONS - SANCTIONS - FRAIS DE DEMONTAGE

- 14,1. Pour tout ce qui concerne les réclamations, sanctions et les procédures connexes, il est fait application du code disciplinaire de la FMB (voir art 5.2 CDN FMB: réclamation écrite/caution € 115 / s'il concerne un classement présentée 1/2h max après publication des résultats).
- 14.2. S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due au coureur ou propriétaire d'une moto en compétition de quelque chef que ce soit, le Directeur de Course peut toujours faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité. Cette disposition s'applique même en cas de non réclamation. Elle n'est pas susceptible de recours.
- 14,3. Si un motocycle fait l'objet d'une réclamation ou d'un contrôle technique, il doit être mis, par le coureur, à la disposition des contrôleurs techniques immédiatement après la course. Le coureur ou son mécanicien devra, sur base des instructions des contrôleurs techniques, débiter les démontages demandés par ces derniers le plus rapidement possible et, en tout cas au plus tard endéans la ½ heure qui suit la signification du démontage. Toute infraction à ces prescriptions équivaut à une reconnaissance de non-conformité. Quelle que soient les décisions des délégués du collège technique et du Directeur de Course concernant les modalités des démontages requis, ceux-ci doivent être entièrement terminés, la moto et/ou les pièces saisies restituées au(x) coureur(s) endéans les quatre jours qui suivent le jour de l'épreuve.

- 14.4 Un coureur dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur suite à une réclamation à l'issue duquel la moto est déclarée conforme par les contrôleurs techniques, a droit au paiement d'une indemnité de démontage à charge du réclamant. Ces indemnités sont de:
- € 165,00 si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps.
 - € 325,00 si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps.
- Le paiement de ces indemnités par le réclamant s'effectue via la FMB pour en garantir l'exécution.
Les frais de démontage éventuellement dus par le réclamant, doivent être déposés dans les mains du directeur de course en même temps que la caution prévue au code disciplinaire.
- 14.5. Lors d'un contrôle technique de conformité, après course, les constatations de non-conformité effectuées par les délégués désignés du Groupe de Travail Supermoto et du Collège Technique de la FMB doivent faire l'objet d'un procès-verbal de constatation contradictoire signé par le directeur de course, les délégués précités et le ou les coureurs concernés.
- 14.6. Un coureur dont le motorcycle est reconnu non-conforme pourra se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes, ou d'autres sanctions plus adaptées, fixées suivant les procédures prévues au code disciplinaire de la FMB :
- déclassement lors de l'épreuve concernée.
 - déclassement du championnat dans la classe concernée (sans modification de l'attribution des points aux autres coureurs).
 - suspension dans toutes les classes jusqu'à la fin de la saison en cours.
 - en cas de demande d'une nouvelle licence la saison suivante, paiement d'une amende de € 1.250 (mille deux cent cinquante).
- 14.7. Lors d'une manifestation, tout cas, contradictoirement constaté, de substitution d'identité dans le chef d'un coureur entraîne l'exclusion immédiate et définitive du coureur et de son substitut, sans préjudice d'autres dispositions ou sanctions prononcées par les organes compétents de la FMB.

15. TEXTE OFFICIEL

En cas de contestation entre les textes français et néerlandais, seul le Groupe de Travail Supermoto est compétent.

ANNEXE 1. SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

Drapeau national :	Peut être utilisé agité pour donner le départ de la course.
Drapeau vert :	<p>La piste est dégagée.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté immobile à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le tour de reconnaissance et pendant les tours de chauffe.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté immobile au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.</p> <p>Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ des tours de chauffe.</p> <p>Lorsque la sortie de la voie des stands est ouverte, ce drapeau doit être agité à la sortie de la voie des stands.</p>
Drapeau jaune à bandes rouges :	<p>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.</p>
Drapeau bleu :	<p>Présenté agité au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.</p> <p>Le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser. En tout temps, ce drapeau doit être présenté au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.</p>
Drapeau à damiers noir/blanc :	Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.
Drapeau à damiers et drapeau bleu :	Ce drapeau à damiers noir/blanc doit être agité avec le drapeau bleu présenté, lui, immobile à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un (des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour.
Drapeau jaune :	<p>Présenté "agité" au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant. Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où un drapeau vert est présenté.</p> <p>Lors du tour de l'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais et les courses.</p>
Drapeau blanc :	<p>Un véhicule d'intervention est sur la piste.</p> <p>Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste.</p> <p>Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.</p> <p>Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.</p> <p>Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.</p>

- Drapeau rouge et feux rouges : Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge doit être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste doivent être allumés. Les coureurs devront retourner à la grille de départ
Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du tour de reconnaissance et à la fin des tours de chauffe. Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.
- Drapeau noir : Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir. Ce drapeau sera présenté par la Direction de course..
- Drapeau noir avec rond orange (40 cm): Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motorcycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

SANCTIONS EN CAS DE NON -RESPECT DES DRAPEAUX

Si le Directeur de Course constate par lui-même ou par un de ses adjoints, une infraction grave au respect de la signalisation ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera les sanctions suivantes aux coureurs fautifs:

Lors de la première infraction commise par un coureur lors d'une manifestation au cours des essais et/ou de la course: 5 places de pénalité au classement de l'essai et/ou de la course où l'infraction a eu lieu.

Lors de la deuxième infraction commise par le même coureur au cours de la même manifestation: exclusion de la manifestation plus éventuellement des sanctions ultérieures.

ANNEXE 2 : SANCTIONS

Inscription et paiement tardive	Amende de 10 euros (art.03.1.1 et 03.1.2)
Substitution d'identité	Exclusion de l'épreuve
Non-présentation de la fiche technique	Interdiction de participer aux essais
Moto / Quad non passée au contrôle technique	Interdiction de participer à l'épreuve
Moto / Quad non-munie des numéros correctes	Interdiction de participer à l'épreuve
Infraction des prescriptions ' Equipement ', l'usage du tear-off , caméra sur le casque	Constatation au parc fermé : interdiction de prendre le départ Constatation pendant ou après les essais / épreuves : 5 places dans le classement de l'essai / manche 2 ^{ème} constatation pendant le même évènement : disqualification
Infraction des normes sonores -règlement technique	Constatation au parc fermé : interdiction de prendre le départ Constatation pendant ou après les essais / épreuves : 5 places dans le classement de l'essai / manche 2 ^{ème} constatation pendant le même évènement : disqualification
Non usage du tapis d'environnement	Première constatation : avertissement 2 ^{ème} constatation pendant le même évènement : interdiction de départ
Pas de tour chronométré	Départ sur la ligne de pénalité – obligation de faire le tour de chauffe
Ensemble ' coureur et moto ' pas présent au parc fermé 10' avant l'heure prévu de l'épreuve	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.2)
Non-participation au tour de chauffe	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.4)
Ravitaillement en essence dans le parc fermé	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.3)
Aide extérieure après le lancement du tour de chauffe (sauf changement des lunettes sur la ligne de pénalité	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.6)
Ravitaillement en essence et l'usage de couvertures chauffantes dans la zone de départ	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.6)
Plus de 2 personnes par coureur dans le parc fermé	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.3)
Plus de 2 personnes par coureur dans la zone mécanique / panneauteurs	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.8)
Problème mécanique lors de la procédure de départ	Suivre les consignes des officiels de la course, en cas de non-respect des consignes , pénalité de 5 places dans le classement de la manche (art.7.7)

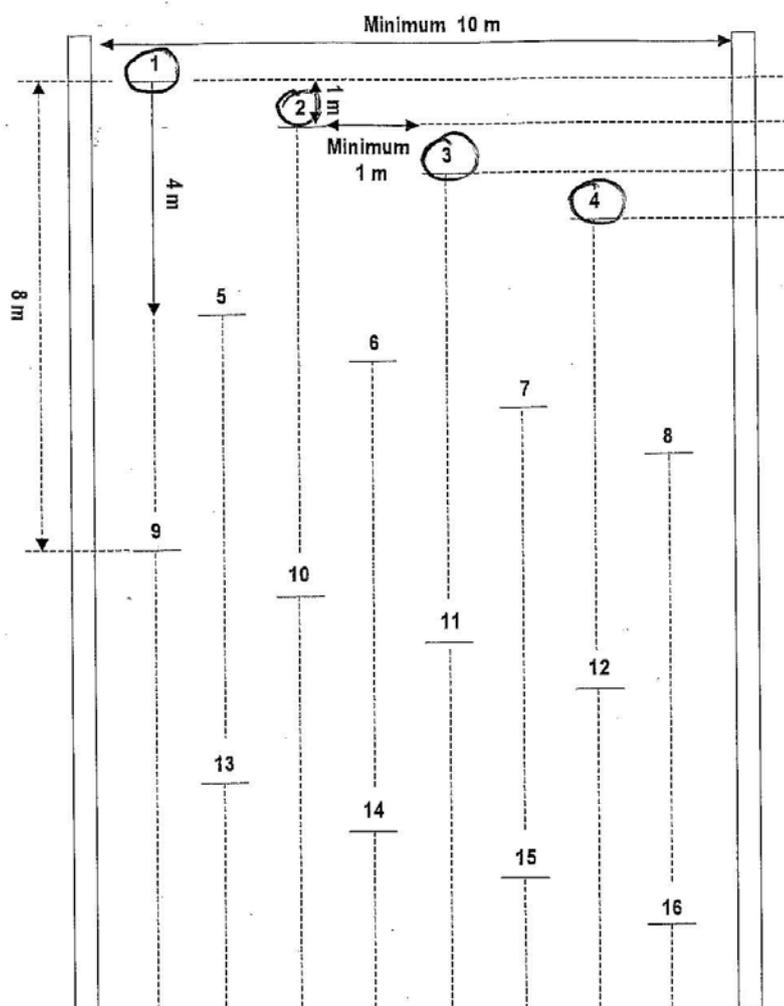
Faux départ / Jumpstart	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.7.10)
Quitter délibérément ou couper le tracé	Disqualification (art.7.12)
Non-respect des drapeaux – direction de course et commissaires de piste	Pénalité de 5 places dans le classement de la manche (art.15) 2 ^{ème} constatation pendant le même évènement : disqualification
Problème technique représentant un danger sur le circuit	Drapeau noir, le coureur doit quitter le circuit le plus vite que possible, en cas que le coureur ne suit pas les consignes : disqualification et interdiction de départ de la manche suivante.
Passage drapeau à damiers plus que 3 minutes après le vainqueur	Hors classement (art.8.2)
Moins que 75% de la distance parcourue par le vainqueur	Hors classement (art.8.2)
Refus de passer un examen médical après une chute avec intervention médicale	Interdiction de départ des manches suivantes de l'épreuve (art.1,2)

ANNEXE 3 : GRILLE DE DEPART SUPERFINAL

Startgrid Superfinale - Epreuves en Belgique				
1	Pole 1er BeNeCup - Nationaux	1er Euro-Nationaux	1er Prestige / Inter	2ième BeNeCup - Nationaux
2	2 ième Euro-Nationaux	2ième Prestige / Inter	3ième BeNeCup - Nationaux	3ième Euro-Nationaux
3	3ième Prestige / Inter	4ième BeNeCup - Nationaux	4ième Euro-Nationaux	4ième Prestige / Inter
4	5ième BeNeCup - Nationaux	5ième Euro-Nationaux	5ième Prestige / Inter	6ième BeNeCup - Nationaux
5	6ième Euro-Nationaux	6ième Prestige / Inter	7ième BeNeCup - Nationaux	7ième Euro-Nationaux
6	7ième Prestige / Inter	8ième BeNeCup - Nationaux	8ième Euro-Nationaux	8ième Prestige / Inter
7	9ième BeNeCup - Nationaux	9ième Euro-Nationaux	9ième Prestige/Inter	10ième BeNeCup - Nationaux
8	10ième Euro-Nationaux	10ième Prestige/Inter	11ième BeNeCup - Nationaux	11ième Euro-Nationaux
9	11ième Prestige / Inter	12ième BeNeCup - Nationaux	12ième Euro-Nationaux	12ième Prestige/Inter
10	13ième Prestige	14ième Prestige/Inter	15ième Prestige/Inter	16ième Prestige/Inter
<p>Startgrid (40 coureurs) - 16 Prestiges, 12 Euro-Nationaux et 12 BeNeCup-Nationaux, sur base du classement générale des 2 manches dans leurs classe. En cas d'égalité des points, le résultat de la 2ième manche est déterminant. Un coureur doit être classé obligatoirement dans une des manches pour avoir le droit de participer à la Superfinale.</p>				
<p>1. En cas de moins de 16 Prestiges directement Qualifiés, les places libres seront complétés par des coureurs Euro-Nationaux, qui se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale , mais jusqu'un maximum de 28 coureurs Prestige et Euro-Nationaux en total</p>				
<p>2. Un minimum de 12 places seront réservées pour les BeNCup-Nationaux</p>				
<p>3. Si la grille de départ n'est pas encore complète, les places libres seront complétés par des coureurs BeNeCup Nationaux</p>				
<p>4. Le coureur, directement qualifié pour la Superfinale, et qui ne se présente pas au parc fermé , peut être remplacé par un autre coureur. (art.6.6)</p>				

ANNEXE 4 : GRILLE DE DEPART

Diagram / Diagramme N



ANNEXE 5 : LISTE COUREURS PRESTIGE

	Prestiges
1	Barber Ashley
2	Beluffi Fabiano
3	Brevers Ludovic
4	Bouillon Sébastien
5	Capone Loucas
6	Catrice Florian
7	Clarival Adrien
8	Corman François
9	Crosset Danny
10	De Marco Kevin
11	Debroux Patrick
12	Decaigny Nicolas
13	Decaigny Thomas
14	Dejong Maxime
15	Delepine Gerald
16	Delsupexhe Joël
17	Deridder Lionel
18	Fayt Vincent
19	Fraikin Marc
20	Gaillard Jean-Marc
21	Geenen Côme
22	Godeau Maxime
23	Jamar Sebastien
24	Joly Sylvain
25	Kaivers Romain
26	Lacroix Michaël
27	Leloup Andrew
28	Neirinck Kenny
29	Paul Michaël
30	Pope Oliver
31	Requier Romain
32	Roos Koen
33	Seel Eddy
34	Soyeurt Sebastien
35	Stampaert Nicolas
36	Triest Nick
37	Vandercappelle Adrien
38	Veillevoye Kevin